



Grand Est

# Les cas types ovins viande bio Grand Est

## ACTUALISATION ECONOMIQUE 2020



Les 4 cas types présentés dans ce document couvrent les principaux systèmes de production ovins viande bio présents dans les régions de l'Est de la France. Ils fournissent des repères technicoéconomiques essentiels pour élaborer un projet de développement ou d'installation en élevage ovin. Ils permettent aussi de positionner les résultats d'un élevage par rapport à des objectifs de production. Les performances

retenues sont accessibles avec une bonne maîtrise des techniques de production et sont proches de celles observées dans les fermes de références des réseaux d'élevage ovin.

## UN CAS-TYPE : DÉFINITION

Un cas-type décrit le fonctionnement et traduit les résultats d'un système d'exploitation géré de manière optimisée. Il est viable économiquement, vivable en travail et reproductible. Le tableau ci-dessous regroupe les 4 systèmes d'exploitation avec une variabilité du contexte de production et du type d'agneaux produit.

Tableau 1 : 4 systèmes de production ovins viande bio

Source : dispositif INOSYS Réseaux d'élevage ovins viande Grand Est

Exploitation	Cas-type	Caractéristiques	Contexte
Herbagère spécialisée en production ovine	HO4	2 UTH (un couple ou un chef exploitant et un salarié) sur 170 ha de SAU avec 1 000 brebis de race lourde	Un atelier ovin Bio, de grande taille avec 65% d'agneaux d'herbe et 35% de bergerie
	HO4 agx Herbe	2 UTH (un couple ou un chef exploitant et un salarié) sur 170 ha de SAU avec 1 000 brebis de race lourde	Un atelier ovin Bio, de grande taille avec 100 % d'agneaux d'herbe
Polyculture élevage	PO	1,5 UTH (un couple ou un chef exploitant et un salarié) sur 150 ha (52 % d'herbe) avec 550 brebis de race lourde	Un atelier ovin d'agneaux d'herbe (35 %) et de bergerie (65 %) Bio, en complément d'un atelier de cultures de vente Bio
Exploitation céréalière	CVO2	1,5 UTH (un couple ou un chef exploitant et un salarié) sur 170 ha avec 400 brebis de race lourde	Un atelier d'agneaux de bergerie Bio valorise une surface en herbe (53 ha) et vente de 16 ha de foin

## LE PROFIL DES EXPLOITATIONS SUIVANT LE SYSTEME DE PRODUCTION

### Exploitations herbagères

Elles se caractérisent par une forte proportion d'herbe dans la SAU, avec une conduite extensive des surfaces fourragères et un chargement inférieur à 1,1 UGB/ha SFP. La main d'œuvre est composée d'un couple ou d'un exploitant et d'un salarié.

### Exploitation de polyculture élevage

Située en zone de plaine à potentiel céréalier moyen, cette exploitation a 52% de ces surfaces en herbe (PP, PT et luzerne). Les deux périodes d'agnelage (octobre-novembre et mars-avril) permettent d'optimiser la valorisation de l'herbe.

### Exploitation céréalière avec un atelier ovin

Ce type d'exploitation est situé en zone de plaine à bon potentiel céréalier, elle dispose de 41 % de ces surfaces en herbe (PP, PT et luzerne) pour respecter un équilibre agronomique. L'atelier ovin valorise également des écarts de tri de céréales. Compte tenu des ressources, l'atelier pourrait être plus important, mais 92tMS sont échangées contre du fumier.

Tableau 2 : Profil des exploitations

Source : dispositif INOSYS Réseaux d'élevage ovins viande Grand Est

Type d'exploitation	Cas-type	UTH	SAU	Culture de vente (ha)	SFP (ha) = STH + PT + Luzerne	Herbe % SAU	Nb brebis EMP	Chargement
Exploitation herbagère	HO4	2,0	170	20	140 + 0 + 10	88 %	1 039	1,1
	HO4 agneaux herbe	2,0	170	20	140 + 0 + 10	88 %	1 039	1,1
Polyculture élevage	PO	1,5	150	72	54 + 9 + 15	52 %	555	1,1
Exploitation céréalière	CVO2	1,0	170	101	35 + 17 + 17	41 %	417	1,1

## LES RÉSULTATS TECHNIQUE-ÉCONOMIQUES

Tableau 3 : Les résultats techniques de l'atelier ovin

Source : dispositif INOSYS Réseaux d'élevage ovins viande Grand Est

Type d'exploitation	Cas-type	Nb brebis	Période d'agnelage	Prolificité	Mortalité agneaux	Productivité numérique*	Productivité pondérale*	Poids carc. Agnx**	Concentré total*
Exploitation herbagère	HO4	1 000	Nov-Janv + Mars-avril	158%	15%	128 %	21,8 kg	17,7 kg	136 kg
	HO4 agneaux herbe	1 000	Mars-Mai	160%	17%	129 %	22,0 kg	17,7 kg	114 kg
Polyculture élevage	PO	550	Oct, Déc + Mars-Avril	156%	13%	127 %	22,3 kg	17,8 kg	166 kg
Exploitation céréalière	CVO2	400	Août-Nov + Janv-Fév	152%	11%	132 %	22,5 kg	17,8 kg	161 kg

\* : par EMP

\*\* : poids équivalent carcasse moyen des agneaux y compris avec les agneaux biberons

## Définitions

- Taux de prolificité  $\Sigma$  Agneaux nés  $\times 100 / \Sigma$  mise bas.
- Taux de mortalité agneaux  $\Sigma$  Agneaux morts (y compris avortons)  $\times 100 / \Sigma$  Agneaux nés (y compris avortons)
- Productivité numérique « zootechnique »  $\Sigma$  Agneaux élevés  $\times 100 /$  Femelles destinées à la reproduction
- Effectif Moyen Pondéré (EMP) Correspond au nombre de brebis et agnelles de plus de 6 mois présentes en moyenne sur l'année ( $\Sigma$  effectif fin mensuel / 12).  
Pour chaque mois, l'effectif fin = effectif début + achats + renouvellement - ventes - pertes
- Productivité pondérale Productivité numérique « zootechnique »  $\times$  Poids moyen agneaux de boucherie vendus
- Kg concentrés/EMP Concentrés achetés et prélevés / EMP

Pour les systèmes herbagers, l'obtention des résultats escomptés passe par une bonne maîtrise de la conduite du pâturage influençant les quantités de concentré consommées. Ce sont des systèmes sensibles aux aléas climatiques (production d'herbe et gestion sanitaire), bénéficiant depuis quelques années de cours attractifs.

Tableau 4 : Les résultats économiques 2020

Source : dispositif INOSYS Réseaux d'élevage ovins viande Grand Est

Type d'exploitation	Cas-type	Marge brute / brebis	EBE*/h a SAU	EBE/Produit brut	Disponible /UTH	Annuités / EBE	Produit brut/ha SAU	CO* % PB	CS* % PB
Exploitation herbagère	HO4	90 €	443 €	33 %	20 651 €	45%	1 343 €	35 %	32 %
	HO4 agneaux herbe	96 €	475 €	36 %	24 456 €	39%	1 328 €	31 %	33 %
Polyculture élevage	PO	87 €	558 €	40 %	35 389 €	37%	1 401 €	28 %	33 %
Exploitation céréalière	CVO2	99 €	568 €	40 00%	39 236 €	39%	1 429 €	24 %	36 %

\*Excédent Brut d'Exploitation (EBE) = Produit brut total – charges opérationnelles – charges de structure hors amortissement et frais financiers

\*CO = charges opérationnelles ; CS = charges de structure hors amortissement et frais financiers

Les résultats économiques sont calculés avec des rendements reflétant le potentiel moyen des cultures, mais des prix observés pour la récolte 2020 (charges et prix de vente). L'année 2020 est marquée par une stabilité du prix des céréales bio à un niveau assez élevé (470 €/t pour le Blé meunier et 300 €/t pour le blé fourrager). Le prix des agneaux est également stable à 7,1 €/kg carc pour les agneaux d'herbe et 7,7 € pour les agneaux de bergerie. Le prix des aliments achetés est basé sur celui des cultures de vente, avec un surcoût de 20 €/t pour les céréales et 60 €/t pour un mélange de céréales et protéagineux.

Les annuités sont calculées avec les besoins en bâtiments supplémentaires pour respecter les surfaces du cahier des charges bio et le besoin pour stocker et trier les céréales pour le système PO et CVO2.

# CAS-TYPE HO4 BIO - HERBAGER

## EN ZONE HERBAGÈRE, UN SYSTÈME OVIN SPÉCIALISÉ AVEC UNE PRODUCTION MIXTE D'AGNEAUX BIO (35 % BERGERIE, 65 % HERBE)



### A partir d'une troupe de 1 000 brebis en race lourde

Une exploitation de 170 ha de SAU dont 140 ha de prairies permanentes, 10 ha de prairies temporaires et 20 ha de cultures. La main-d'œuvre est composée d'un couple comptant pour 2 UTH. Ce type d'exploitation peut se rencontrer avec un chef d'exploitation et un salarié. Le système est décrit avec une part d'agneaux de bergerie et un bon niveau de productivité.

### FONCTIONNEMENT DE LA TROUPE

Une troupe de 1 000 brebis de race lourde, avec deux agnelages principaux en mars/avril (530 mises bas) et en octobre/novembre (240 mises bas). Les mises bas des agnelles et des brebis de repasse ont lieu début janvier.

Les surfaces en herbe sont valorisées au printemps avec un chargement de 14 brebis/ha d'herbe. 60 ha sont récoltés en foin dont 15 ha de foin précoce, 10 ha de luzerne en enrubanné et 25 ha en regain pour alimenter les brebis en hiver. L'objectif est de récolter des fourrages de qualité, même si les rendements sont moindres, sachant que l'autonomie fourragère est en moyenne de 110 %.

Les agneaux élevés en bergerie consomment 90 kg d'aliment (60 % céréales et 40 % de pois fourragers) et sont commercialisés en mars/avril. 20 % des agneaux sont finis à l'herbe alors que les autres reçoivent en complément 45 à 75 kg de concentré. Les ventes des agneaux d'herbe s'étalent de juillet à octobre. Compte-tenu des consommations de concentrés, ce système est autonome à 40 %. Le reste est acheté à des agriculteurs voisins.

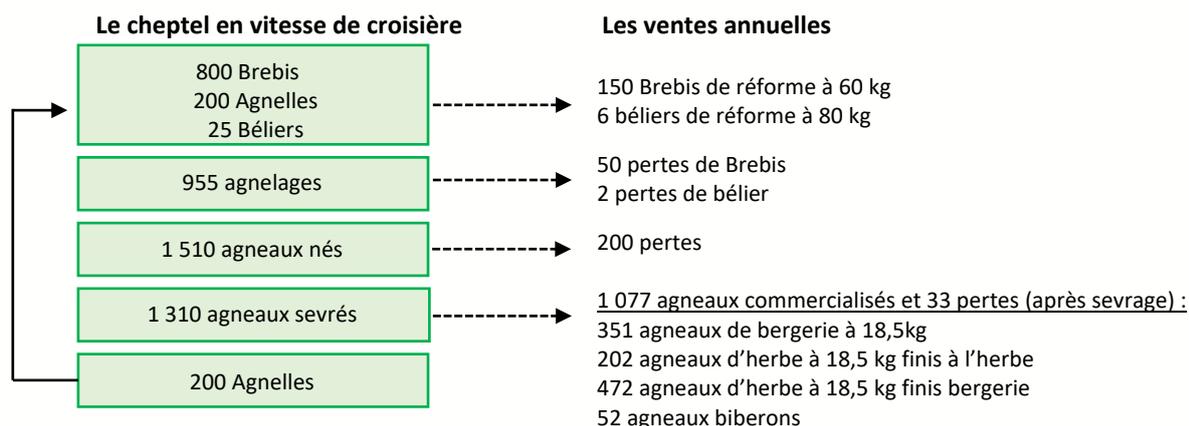
### ASSOLEMENT ET RENDEMENT

- 170 ha de SAU → Mélange Triticale/Pois : 10 ha à 35 qx/ha • **Chargement : 1,05 UGB / ha SFP**  
Orge d'hiver : 10 ha à 25 qx/ha  
Luzerne : 10 ha  
Prairies Permanentes : 140 ha

L'introduction d'une légumineuse dans la rotation assure un apport azoté et une parcelle propre pour les cultures suivantes. L'implantation d'une luzerne ne se fera que tous les 6 ans sur une même parcelle.

### Schéma de fonctionnement

160 UGB – 1 000 brebis (1 039 Effectif Moyen Présent)



### Les performances (Source : Dispositif INOSYS Réseaux d'élevage ovins viande Grand Est)

Résultats techniques de reproduction	
Fertilité	96 %
Prolificité	158 %
Mortalité agneaux	15 %
Productivité Numérique	128 %
Productivité Pondérale par EMP	23,3 kg
Réforme	15 %
Age première mise bas	14 mois

**Concentré total**  
136 kg/EMP

Agneaux	Bergerie	Herbe
Age au sevrage	75 j	90 j
Age à la vente	130 j	175 j
GMQ	266 g/j	199 g/j
Poids de carcasse	18,42 kg	18,52 kg
Concentré par agneau	90 kg	39 kg
Brebis		
Concentré brebis par EMP		62 kg

# RESULTATS TECHNICO-ECONOMIQUES 2020 du cas type H04 Bio : Herbager

## Marge brute atelier OV (1 039 EMP et 150 ha SFP)

	€/ brebis	€/ha SFP
<b>Produits de l'atelier ovin</b>	164 €	1 135 €
Total des ventes	145 €	1 002 €
dont ventes agneaux	134 €	928 €
dont autres produits	11 €	11 €
Achat de reproducteurs	- 4 €	- 28 €
Aides Ovines	22 €	151 €

	€/ brebis	€/ha SFP ovine
<b>Charges opérationnelles de l'atelier ovin</b>	74 €	514 €
dont charges d'alimentation	51,6 €	358 €
dont frais vétérinaire	10,0 €	69 €
dont frais divers d'élevage	7,9 €	55 €
dont charges SFP ovine	3,3 €	23 €
<b>Marge brute atelier ovin</b>	90 €	621 €

## Résultats économiques globaux

<b>PRODUIT BRUT TOTAL</b>	<b>1 343 €/ha</b>	<b>228 324 €</b>
<b>Atelier ovins viande</b>		<b>170 266 €</b>
150 brebis de réforme à 65 €/tête		
6 béliers de réforme à 90 €/tête		
351 agneaux de bergerie à 18,49 kgc à 7,70 €/kg		
674 agneaux d'herbe à 18,49 kgc à 7,10 €/kg		
52 agneaux légers à 5,00 kgv à 15 €/tête		
- 8 mâles reproducteurs achetés à 520 €/tête		
3 637 kg de laine à 0,20 €/kg		
1 000 aides ovines : 22,62 €/brebis = 22 620 €		
Produit de la SFP ovine : 1 553 €		
<b>Atelier cultures</b>		<b>19 260 €</b>
10 ha d'orge d'hiver à 25,0 qx/ha à 300 €/t		
10 ha céréales H/protéagineux à 35 qx/ha à 336 €/t		
<b>Autres produits</b>		<b>8 332 €</b>
75 ha ICHN à 111 €/ha		
<b>Aides découplées</b>		<b>30 466 €</b>
170 ha à 179 €/ha		

<b>CHARGES</b>		<b>152 934 €</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		<b>79 579 €</b>
35 % du PB et 468 €/ha		
<i>Atelier ovins viande</i>		
	73 747 €	
Dont concentré :	53 648 €	
Dont véto :	10 410 €	
<i>Surface fourragère (23 €/ha)</i>	3 398 €	
<i>Culture (122 €/ha)</i>	2 434 €	
<b>Charges de structure</b>		<b>73 355 €</b>
32 % du PB et 432 €/ha		
(hors amortissement et frais financiers)		
Dont charges sociales	15 188 €	
Dont salaires et charges	0 €	
Dont fermage	18 497 €	
Dont mécanisation	19 638 €	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>75 390 €</b>
<b>EBE + salaires 75 390 € soit 33 % du produit brut</b>		

TRÉSORERIE		REVENU	
<b>Annuités</b>	<b>34 088 €</b>	<b>Amortissement</b>	<b>26 894 €</b>
<b>soit 201 €/ha</b>	<b>45 % EBE</b>	<b>Frais financiers</b>	<b>6 818 €</b>
↓		↓	
<b>DISPONIBLE POUR :</b>	<b>20 651 € /UMO</b>	<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>41 678 €</b>
L'AUTOFINANCEMENT	15 983 €		
LA FAMILLE	12 660 € /UMO		

Il est nécessaire de vérifier l'éligibilité à l'ICHN. Suivant la localisation de l'exploitation, une aide MAEC peut venir conforter les résultats économiques..

## Critères d'autonomie atelier OV

En %	Massique	Energétique	Protéique
Ration	93	93	94
Fourrages	100	100	100
Concentrés	42	44	43

## Critères environnementaux

Total MJ exploitation / ha SAU	4 138
Litre fioul / ha SAU	44
MJ atelier OV/100 kg carc agx	3 358
MJ atelier cultures/ha	5 022

## Coût de production atelier OV

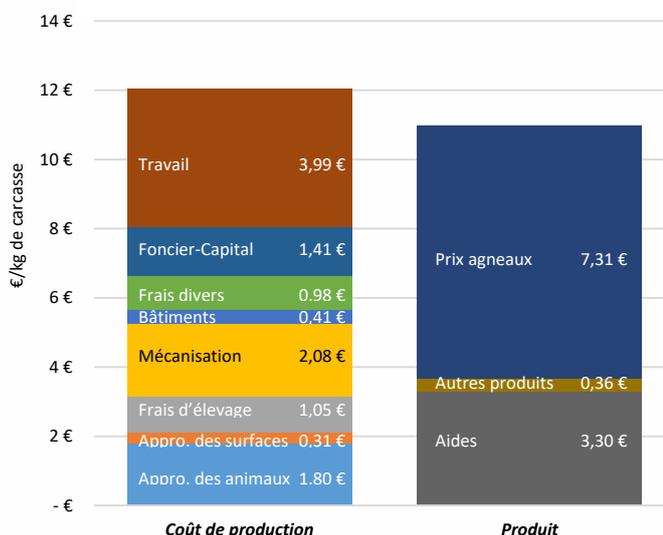
Productivité MO rémunérée (kgc/UMO)	9 530
Coût de production total en €/kgc	12,04 €
Produit total en €/kgc	10,97 €
Prix de revient pour 2 SMIC €/kgc	8,38 €
Rémunération permise nb SMIC/UMO	1,46

## Eléments pour l'installation / reprise :

Montant du capital hors foncier	384 200 €
Soit par ha SAU	2 260 €
Montant totale de la reprise	328 959 €

## Marge brute des autres ateliers ::

Produit cultures	963 €/ha
Marge brute cultures	841 €/ha



# CAS-TYPE HO4 BIO : 100 % AGNEAUX HERBE EN ZONE HERBAGÈRE, UN SYSTÈME OVIN SPÉCIALISÉ AVEC UNE PRODUCTION D'AGNEAUX BIO TOUT HERBE



## A partir d'une troupe de 1 000 brebis en race lourde

Une exploitation de 170 ha de SAU dont 140 ha de prairies permanentes, 10 ha de prairies temporaires et 20 ha de cultures. La main-d'œuvre est composée d'un couple comptant pour 2 UTH. Ce type d'exploitation peut se rencontrer avec un chef d'exploitation et un salarié. Le système est décrit avec une production d'agneaux d'herbe et un bon niveau de productivité.

### FONCTIONNEMENT DE LA TROUPE

Une troupe de 1 000 brebis de race lourde, avec une mise bas au printemps en mars/avril. Les mises bas des agnelles et des brebis de repasse ont lieu en mai/juin. La conduite d'une grande troupe avec un agnelage principal (de 760 mises bas) nécessite une rigueur dans la gestion des inventaires (pyramide des âges, tri stricte) et du bon état de production des brebis. Les surfaces en herbe sont valorisées au printemps avec un chargement de 12 brebis suitées /ha d'herbe. 50 ha sont récoltés en foin dont 15 ha de foin précoce, 10 ha de luzerne en enrubanné. L'objectif est de récolter des fourrages de qualité, même si les rendements sont moindres, sachant que l'autonomie fourragère est en moyenne de 110 %. Les regains sont affectés au pâturage des agneaux (parcelles saines avec un fourrage de qualité). La durée d'hivernale est courte (15 février au 20 avril), mais le bilan fourrager tient compte d'une distribution de 1 kg foin / j / brebis sur 45 jours. Ceci peut être remplacé par du pâturage à l'extérieur de l'exploitation, sur des parcelles bio.

30% des agneaux sont finis à l'herbe sans concentré alors que les autres reçoivent en complément 45 à 75 kg de concentré. Les ventes des agneaux s'étalent de juillet à novembre. Compte-tenu des consommations de concentrés, ce système est autonome à 48 %. Le reste est acheté à des agriculteurs voisins.

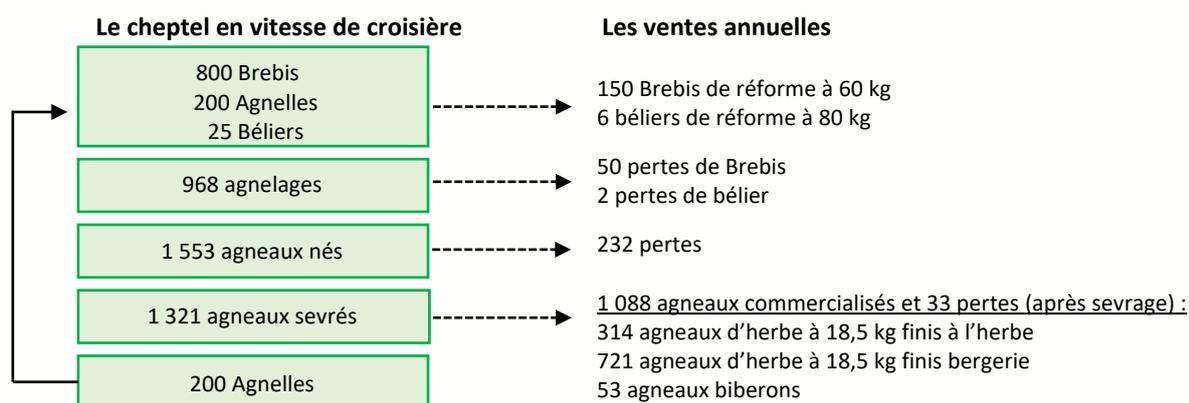
### ASSOLEMENT ET RENDEMENT

• 170 ha de SAU →	Mélange Triticale/Pois :	10 ha à 35 qx/ha	• <b>Chargement : 1,05 UGB / ha SFP</b>
	Orge d'hiver :	10 ha à 25 qx/ha	
	Luzerne :	10 ha	
	Prairies Permanentes :	140 ha	

L'introduction d'une légumineuse dans la rotation assure un apport azoté et une parcelle propre pour les cultures suivantes. L'implantation d'une luzerne ne se fera que tous les 6 ans sur une même parcelle.

### Schéma de fonctionnement

160 UGB – 1 000 brebis (1 039 Effectif Moyen Présent)



Les performances (Source : Dispositif INOSYS Réseaux d'élevage ovins viande Grand Est)

Résultats techniques de reproduction		Concentré total 114 kg/EMP	Agneaux	
Fertilité	97 %		Age au sevrage	90 j
Prolificté	160 %	Age à la vente	175 j	
Mortalité agneaux	17 %	GMQ	198 g/j	
Productivité Numérique	129 %	Poids de carcasse	18,5 kg	
Productivité Pondérale par EMP	23,5 kg	Concentré par agneau	44 kg	
Réforme	15 %	<b>Brebis</b>		
Age première mise bas	14 mois	Concentré par agneau	56 kg	

# RESULTATS TECHNICO-ECONOMIQUES 2020 du cas type H04 Bio : 100 % agneaux Herbe

## Marge brute atelier OV (1 039 EMP et 150 ha SFP)

	€/ brebis	€/ha SFP
<b>Produits de l'atelier ovin</b>	161 €	1 118 €
Total des ventes	142 €	985 €
dont ventes agneaux	132 €	911 €
dont autres produits	11 €	11 €
Achat de reproducteurs	- 4 €	- 28 €
Aides Ovines	22 €	151 €

	€/ brebis	€/ha SFP ovine
<b>Charges opérationnelles de l'atelier ovin</b>	65 €	453 €
dont charges d'alimentation	41,9 €	290 €
dont frais vétérinaire	10,9 €	75 €
dont frais divers d'élevage	7,9 €	55 €
dont charges SFP ovine	3,3 €	23 €
<b>Marge brute atelier ovin</b>	96 €	665 €

## Résultats économiques globaux

<b>PRODUIT BRUT TOTAL</b>	<b>1 328 €/ha</b>	<b>225 758 €</b>
<b>Atelier ovins viande</b>		<b>167 700 €</b>
150 brebis de réforme à 65 €/tête		
6 béliers de réforme à 90 €/tête		
1 035 agneaux d'herbe à 18,49 kgc à 7,10 €/kg		
53 agneaux légers à 5,00 kgv à 15 €/tête		
- 8 mâles reproducteurs achetés à 520 €/tête		
3 637 kg de laine à 0,20 €/kg		
1 000 aides ovines : 22,62 €/brebis = 22 620 €		
Produit de la SFP ovine : 1 553 €		
<b>Atelier cultures</b>		<b>19 260 €</b>
10 ha d'orge d'hiver à 25,0 qx/ha à 300 €/t		
10 ha céréales H/protéagineux à 35 qx/ha à 336 €/t		
<b>Autres produits</b>		<b>8 332 €</b>
75 ha ICHN à 111 €/ha		
<b>Aides découplées</b>		<b>30 466 €</b>
170 ha à 179 €/ha		

<b>CHARGES</b>		<b>144 954 €</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		<b>70 369 €</b>
31 % du PB et 414 €/ha		
<i>Atelier ovins viande</i>		
		64 537 €
Dont concentré :	43 548 €	
Dont véto :	11 300 €	
<i>Surface fourragère (23 €/ha)</i>		3 398 €
<i>Culture (122 €/ha)</i>		2 434 €
<b>Charges de structure</b>		<b>74 585 €</b>
33 % du PB et 439 €/ha		
(hors amortissement et frais financiers)		
Dont charges sociales	16 418 €	
Dont salaires et charges	0 €	
Dont fermage	18 497 €	
Dont mécanisation	19 638 €	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>80 803 €</b>
<b>EBE + salaires 80 803 € soit 36 % du produit brut</b>		

TRÉSORERIE		REVENU	
<b>Annuités</b>	<b>31 892 €</b>	<b>Amortissement</b>	<b>26 894 €</b>
soit 188 €/ha	39 % EBE	<b>Frais financiers</b>	<b>6 318 €</b>
↓		↓	
<b>DISPONIBLE POUR :</b>	<b>24 456 € /UMO</b>	<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>47 531 €</b>
L'AUTOFINANCEMENT	15 803 €		
LA FAMILLE	16 554 € /UMO		

Il est nécessaire de vérifier l'éligibilité à l'ICHN. Suivant la localisation de l'exploitation, une aide MAEC peut venir conforter les résultats économiques..

## Critères d'autonomie atelier OV

En %	Massique	Energétique	Protéique
Ration	95	95	96
Fourrages	100	100	100
Concentrés	51	52	52

## Critères environnementaux

Total MJ exploitation / ha SAU	3 790
Litre fioul / ha SAU	44
MJ atelier OV/100 kg carc agx	3 072
MJ atelier cultures/ha	5 022

## Coût de production atelier OV

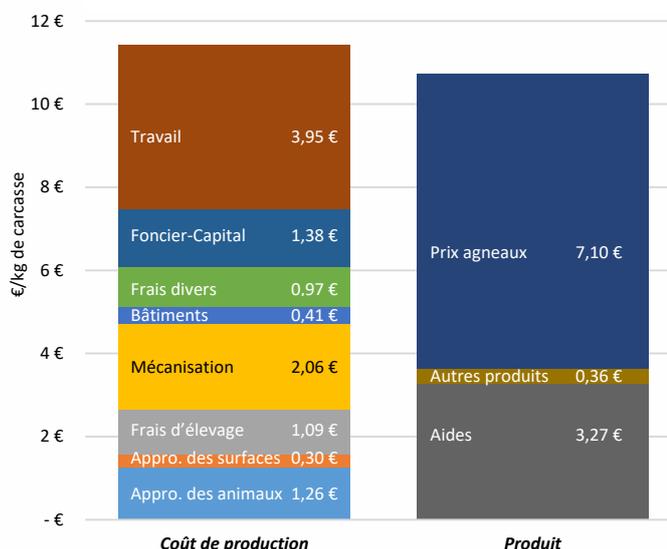
Productivité MO rémunérée (kgc/UMO)	9 625
Coût de production total en €/kgc	11,42 €
Produit total en €/kgc	10,73 €
Prix de revient pour 2 SMIC €/kgc	7,80 €
Rémunération permise nb SMIC/UMO	1,65

## Éléments pour l'installation / reprise :

Montant du capital hors foncier	384 200 €
Soit par ha SAU	2 260 €
Montant totale de la reprise	328 959 €

## Marge brute des autres ateliers ::

Produit cultures	963 €/ha
Marge brute cultures	841 €/ha



# CAS-TYPE PO BIO : POLYCUITEUR OVIN H/B EN ZONE DE PLAINE, UN SYSTÈME CÉRÉALIER OVIN BIO AVEC 40 % D'HERBE VALORISÉE AVEC UNE PRODUCTION MIXTE D'AGNEAUX



**A partir d'une troupe de 550 brebis en races lourdes,  
(65 % d'agneaux de bergerie et 35 % d'herbe)**

Une exploitation de 150 ha de SAU dont 55 ha de prairies permanentes. La main d'œuvre est composée d'un couple comptant pour 1,5 UTH. Ce type d'exploitation peut se rencontrer avec un chef d'exploitation et un salarié à mi-temps.

## FONCTIONNEMENT DE LA TROUPE

Une troupe de 550 brebis de race lourde, avec deux agnelages principaux en octobre/novembre (234 mises bas) et en mars/avril (157 mises bas). Les mises bas des agnelles et des brebis de repasse ont lieu mi-décembre (123 mises bas). Cette répartition des agnelages permet un étalement du travail sur l'année, tout en limitant la charge au printemps sur la troupe pour la consacrer aux cultures. Ces 2 agnelages limitent l'investissement en bâtiment avec une succession de lots d'agnelage dans le bâtiment.

Les surfaces en herbe sont valorisées au printemps avec un chargement de 14 brebis/ha d'herbe. 13 ha sont récoltés en foin et 24 ha récoltés de PT et luzerne récoltés en enrubanné ou foin pour alimenter les brebis en hiver. L'objectif est de récolter des fourrages de qualité (70 % de fauche précoce en 1<sup>ère</sup> coupe), même si les rendements sont moindres, sachant que l'autonomie fourragère est en moyenne de 110 %.

Les agneaux élevés en bergerie consomment 90 kg d'aliment fermier (60 % céréales et 40 % de pois fourragers) et sont commercialisés en février/avril. Pour les agneaux d'herbe, 25 % sont finis sans complémentation alors que les autres reçoivent à l'herbe et/ou en bergerie en moyenne 55 kg de concentrés.

Compte-tenu des consommations de concentrés (89 tonnes), ce système est autonome à 100 %.

## ASSOLEMENT ET RENDEMENT

### • 150 ha de SAU →

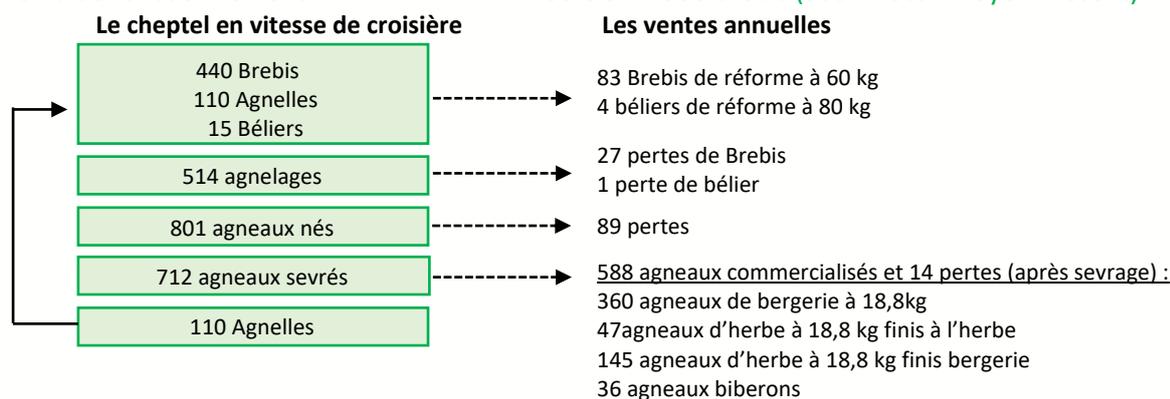
Blé hiver :	23,8 ha à 30 qx/ha
Blé printemps :	11,9 ha à 25 qx/ha
Triticale/Pois 40 % :	11,9 ha à 35 qx/ha
OH ou Triticale :	11,9 ha à 25 qx/ha

### • Chargement : 1,1 UGB / ha SFP

Avoine/Féverole 60 % :	11,9 ha à 22 qx/ha
Luzerne :	9 ha
Prairies temporaires (RG/Trèfle) :	14,6 ha
Prairies Permanentes :	55 ha

L'introduction d'une légumineuse et de prairies temporaires (mélange graminées et légumineuses) dans la rotation assure un apport azoté et une parcelle propre pour les cultures suivantes. L'implantation d'une luzerne ne se fera que tous les 6 ans sur une même parcelle. Un couvert automne / hiver est implanté avant les cultures de printemps.

### Schéma de fonctionnement



Les performances (Source : Dispositif INOSYS Réseaux d'élevage ovins viande Grand Est)

Résultats techniques de reproduction	
Fertilité	93 %
Prolificité	156 %
Mortalité agneaux	13 %
Productivité Numérique	127 %
Productivité Pondérale par EMP	24,1 kg
Réforme	15 %
Age première mise bas	14 mois

<b>Concentré total</b> <b>166 kg/EMP</b>
---

Agneaux	Bergerie	Herbe
Age au sevrage	75 j	90 j
Age à la vente	124 j	160 j
GMQ	289 g/j	217 g/j
Poids de carcasse	19 kg	18,5 kg
Concentré par agneau	90 kg	41 kg
Brebis		
Concentré brebis par EMP	62 kg	

# RESULTATS TECHNICO-ECONOMIQUES 2020 du cas type PO Bio : polyculteur ovin H/B

## Marge brute atelier OV (555 EMP et 78 ha SFP)

	€/ brebis	€/ha SFP
<b>Produits de l'atelier ovin</b>	173 €	1 229 €
Total des ventes	152 €	1 079 €
dont ventes agneaux	141 €	1 001 €
dont autres produits	11 €	11 €
Achat de reproducteurs	- 5 €	- 33 €
Aides Ovines	23 €	165 €

	€/ brebis	€/ha SFP ovine
<b>Charges opérationnelles de l'atelier ovin</b>	86 €	613 €
dont charges d'alimentation	58,6 €	417 €
dont frais vétérinaire	9,5 €	68 €
dont frais divers d'élevage	8,1 €	58 €
dont charges SFP ovine	8,6 €	61 €
<b>Marge brute atelier ovin</b>	87 €	616 €

## Résultats économiques globaux

<b>PRODUIT BRUT TOTAL</b>	<b>1 401 €/ha</b>	<b>210 106 €</b>
<b>Atelier ovins viande</b>		<b>95 977 €</b>
83 brebis de réforme à 65 €/tête		
4 béliers de réforme à 90 €/tête		
360 agneaux de bergerie à 18,77 kgc à 7,70 €/kg		
192 agneaux d'herbe à 18,77 kgc à 7,10 €/kg		
36 agneaux légers à 5,00 kgv à 15 €/tête		
- 5 mâles reproducteurs achetés à 520 €/tête		
1 944 kg de laine à 0,20 €/kg		
550 aides ovines : 23,41 €/brebis = 12 878 €		
Produit de la SFP ovine : 1 398 €		
<b>Atelier cultures</b>		<b>77 302 €</b>
23,8 ha de blé à 30 qx/ha à 470 €/t		
11,9 ha de blé de printemps à 25 qx/ha à 300 €/t		
11,9 ha d'orge d'hiver à 25 qx/ha à 300 €/t		
11,9 ha céréales H/protéagineux à 35 qx/ha à 320 €/t		
11,9 ha céréales P/protéagineux à 22 qx/ha à 390 €/t		
2 t de paille à 25 €/t		
<b>Autres produits</b>		<b>8 332 €</b>
75 ha ICHN à 111 €/ha		
<b>Aides découplées</b>		<b>28 496 €</b>
150 ha à 190 €/ha		

<b>CHARGES</b>		<b>126 353 €</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		<b>57 778 €</b>
27 % du PB et 385 €/ha		
<i>Atelier ovins viande</i>		
Dont concentré :		32 530 €
Dont véto :		5 282 €
<i>Surface fourragère (61 €/ha)</i>		4 777 €
<i>Culture (137 €/ha)</i>		9 879 €
<b>Charges de structure</b>		<b>68 575 €</b>
33 % du PB et 457 €/ha (hors amortissement et frais financiers)		
Dont charges sociales		17 397 €
Dont salaires et charges		0 €
Dont fermage		13 429 €
Dont mécanisation		18 343 €
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>83 753 €</b>
<b>EBE + salaires 83 753 € soit 40 % du produit brut</b>		

<b>TRÉSORERIE</b>		<b>REVENU</b>	
<b>Annuités</b>	<b>30 669 €</b>	<b>Amortissement</b>	<b>26 712 €</b>
<b>soit 204 €/ha</b>	<b>37 % EBE</b>	<b>Frais financiers</b>	<b>6 134 €</b>
<b>DISPONIBLE POUR :</b>	<b>35 389 € /UMO</b>	<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>50 907 €</b>
L'AUTOFINANCEMENT	14 707 €		
LA FAMILLE	25 584 € /UMO		

Il est nécessaire de vérifier l'éligibilité à l'ICHN. Suivant la localisation de l'exploitation, une aide MAEC peut venir conforter les résultats économiques..

## Critères d'autonomie atelier OV

En %	Massique	Energétique	Protéique
Ration	99	100	100
Fourrages	100	100	100
Concentrés	97	100	100

## Critères environnementaux

Total MJ exploitation / ha SAU	4 027
Litre fioul / ha SAU	70
MJ atelier OV/100 kg carc agx	3 664
MJ atelier cultures/ha	5 329

## Coût de production atelier OV

Productivité MO rémunérée (kgc/UMO)	8 025
Coût de production total en €/kgc	12,40 €
Produit total en €/kgc	12,07 €
Prix de revient pour 2 SMIC €/kgc	7,82 €
Rémunération permise nb SMIC/UMO	1,86

## Eléments pour l'installation / reprise :

Montant du capital hors foncier	360 000 €
Soit par ha SAU	2 400 €
Montant totale de la reprise	305 655 €

## Marge brute des autres ateliers ::

Produit cultures	1 075 €/ha
Marge brute cultures	938 €/ha



# CAS-TYPE CVO2 BIO : 100 % AGNEAUX DE BERGERIE EN ZONE DE PLAINE, UN SYSTÈME CÉRÉALIER OVIN BIO AVEC 20 % D'HERBE ET UNE PRODUCTION D'AGNEAUX DE BERGERIE



**A partir d'une troupe de 400 brebis en race lourde, (100 % d'agneaux de bergerie)**

Une exploitation de 170 ha de SAU dont 35 ha de prairies permanentes. La main d'œuvre est composée d'un couple comptant pour 1,5 UTH. Ce type d'exploitation peut se rencontrer avec un chef d'exploitation et un salarié à mi-temps.

## FONCTIONNEMENT DE LA TROUPE

Une troupe de 400 brebis de race lourde, avec un agnelage principal entre le 15 juillet et le 15 septembre (200 mises bas). Les mises bas des agnelles et des brebis de repasse ont lieu de mi-octobre à mi-décembre (149 mises bas). Une troisième période regroupe les repasses avec 41 mises bas. Cette répartition des agnelages permet une commercialisation des agneaux de bergerie pour Noël et Pâques.

Les surfaces en herbe sont valorisées au printemps avec un chargement de 16 brebis/ha d'herbe. 10 ha sont récoltés en foin et 34 ha récoltés de PT et luzerne récoltés en enrubanné ou foin. Une partie de la récoltes (92 tMS) sera échangée contre du fumier. Pour réduire la consommation de concentrés, l'objectif est de récolter des fourrages de qualité (70 % de fauche précoce en 1ère coupe), même si les rendements sont moindres, sachant que l'autonomie fourragère est atteinte. La complémentation des rations est réalisée avec de la céréale, dont des écarts de tri.

Les agneaux élevés en bergerie consomment du foin de luzerne et 70 kg de céréales produites sur l'exploitation. La durée d'alimentation est allongée de 15 jours.

Ce système est autonome à 100 %, avec une consommation de 67 tonnes de concentrés et 118 tMS de fourrages.

## ASSOLEMENT ET RENDEMENT

### • 170 ha de SAU →

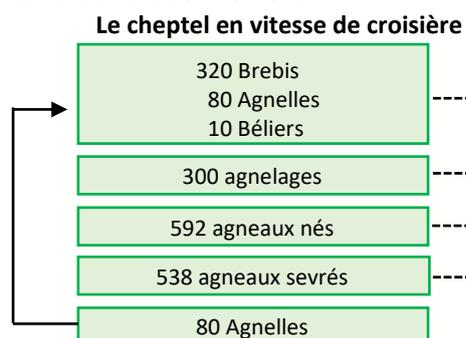
Blé d'hiver :	34 ha à 3 t/ha
OH ou triticales :	8,5 ha à 3 t/ha
Triticale/pois 40 % :	8,5 ha à 3,5 t/ha
Maïs grain :	16,5 ha à 4 t/ha
Orge de printemps :	16 ha à 2,8 t/ha

### • Chargement : 1,1 UGB / ha SFP

Soja :	8,5 ha à 1,8 t/ha
Tournesol :	8,5 ha à 2,0 t/ha
Luzerne :	17 ha
Prairies temporaires (RG trèfle) :	17 ha
Prairies Permanentes :	35 ha

L'introduction d'une légumineuse et de prairies temporaires (mélange graminées et légumineuses) dans la rotation assure un apport azoté et une parcelle propre pour les cultures suivantes. L'implantation d'une luzerne ne se fera que tous les 6 ans sur une même parcelle. Un couvert automne / hiver est implanté avant les cultures de printemps..

### Schéma de fonctionnement



### 58 UGB – 400 brebis (417 Effectif Moyen Présent)

#### Les ventes annuelles

60 Brebis de réforme à 60 kg
4 béliers de réforme à 80 kg
20 pertes de Brebis
1 perte de bélier
54 pertes
<u>420 agneaux commercialisés et 11 pertes :</u>
339 agneaux de bergerie à 18,8kg
81 agneaux d'herbe à 18,8 kg finis bergerie
27 agneaux biberons

### Les performances (Source : Dispositif INOSYS Réseaux d'élevage ovins viande Grand Est)

Résultats techniques de reproduction	
Fertilité	98 %
Prolificité	152 %
Mortalité agneaux	9 %
Productivité Numérique	135 %
Productivité Pondérale par EMP	24,3 kg
Réforme	15 %
Age première mise bas	14 mois

**Concentré total**  
161 kg/EMP

Agneaux	Bergerie
Age au sevrage	70 j (fin octobre)
Age à la vente	125 à 140 j
GMQ	275 g/j
Poids de carcasse	18,8 kg
Concentré par agneau	70 kg
Brebis	
Concentré brebis par EMP	91 kg

# RESULTATS TECHNICO-ECONOMIQUES 2020 du cas type CVO2 Bio : 100 % agneaux Bergerie

## Marge brute atelier OV (417 EMP et 69 ha SFP)

	€/ brebis	€/ha SFP
<b>Produits de l'atelier ovin</b>	187 €	1 132 €
Total des ventes	156 €	941 €
dont ventes agneaux	145 €	875 €
dont autres produits	11 €	11 €
Achat de reproducteurs	- 6 €	- 38 €
Aides Ovines	23 €	137 €

	€/ brebis	€/ha SFP ovine
<b>Charges opérationnelles de l'atelier ovin</b>	88 €	533 €
dont charges d'alimentation	54,7 €	330 €
dont frais vétérinaire	8,8 €	53 €
dont frais divers d'élevage	7,9 €	48 €
dont charges SFP ovine	15,8 €	95 €
<b>Marge brute atelier ovin</b>	99 €	599 €

## Résultats économiques globaux

<b>PRODUIT BRUT TOTAL</b>	<b>1 429 €/ha</b>	<b>242 891 €</b>
<b>Atelier ovins viande</b>		<b>78 087 €</b>
60 brebis de réforme à 65 €/tête		
4 béliers de réforme à 90 €/tête		
339 agneaux de bergerie à 18,83 kgc à 7,70 €/kg		
81 agneaux d'herbe à 18,83 kgc à 7,10 €/kg		
- 5 mâles reproducteurs achetés à 520 €/tête		
1 460 kg de laine à 0,20 €/kg		
400 aides ovines : 23,59 €/brebis = 9 436 €		
Produit de la SFP ovine : 6 313 €		
<b>Atelier cultures</b>		<b>125 056 €</b>
34,0 ha de blé à 31,5 qx/ha à 457 €/t		
8,5 ha d'orge d'hiver à 30 qx/ha à 300 €/t		
16,0 ha d'orge de printemps à 28 qx/ha à 390 €/t		
16,5 ha de maïs grain à 41,4 qx/ha à 306 €/t		
8,5 ha de céréales H/protéagineux à 35 qx/ha à 320 €/t		
8,5 ha tournesol à 20 qx/ha à 590 €/t		
8,50 t de soja à 18 qx/ha à 670 €/t		
<b>Autres produits</b>		<b>7 499 €</b>
75 ha ICHN à 100 €/ha		
<b>Aides découpées</b>		<b>32 249 €</b>
170 ha à 190 €/ha		

<b>CHARGES</b>		<b>146 359 €</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		<b>59 257 €</b>
24 % du PB et 349 €/ha		
<i>Atelier ovins viande</i>	30 165 €	
Dont concentré :	22 804 €	
Dont véto :	3 681 €	
<i>Surface fourragère (95 €/ha)</i>	6 580 €	
<i>Culture (223 €/ha)</i>	22 512 €	
<b>Charges de structure</b>		<b>87 102 €</b>
36 % du PB et 512 €/ha (hors amortissement et frais financiers)		
Dont charges sociales	19 993 €	
Dont salaires et charges	0 €	
Dont fermage	18 497 €	
Dont mécanisation	27 864 €	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>96 531 €</b>
<b>EBE + salaires 96 531 € soit 40 % du produit brut</b>		

TRÉSORERIE		REVENU	
<b>Annuités</b>	<b>37 677 €</b>	<b>Amortissement</b>	<b>30 274 €</b>
<b>soit 222 €/ha</b>	<b>39 % EBE</b>	<b>Frais financiers</b>	<b>7 535 €</b>
<b>DISPONIBLE POUR :</b>	<b>39 236 € /UMO</b>	<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>58 722 €</b>
L'AUTOFINANCEMENT	17 002 €		
LA FAMILLE	27 901 € /UMO		

Il est nécessaire de vérifier l'éligibilité à l'ICHN. Suivant la localisation de l'exploitation, une aide MAEC peut venir conforter les résultats économiques..

## Critères d'autonomie atelier OV

En %	Massique	Energétique	Protéique
Ration	100	100	100
Fourrages	100	100	100
Concentrés	97	100	100

## Critères environnementaux

Total MJ exploitation / ha SAU	4 999
Litre fioul / ha SAU	88
MJ atelier OV/100 kg carc agx	3 933
MJ atelier cultures/ha	6 456

## Coût de production atelier OV

Productivité MO rémunérée (kgc/UMO)	7 730
Coût de production total en €/kgc	12,99 €
Produit total en €/kgc	12,69 €
Prix de revient pour 2 SMIC €/kgc	7,68 €
Rémunération permise nb SMIC/UMO	1,96

## Eléments pour l'installation / reprise :

Montant du capital hors foncier	408 000 €
Soit par ha SAU	2 400 €
Montant totale de la reprise	342 020 €

## Marge brute des autres ateliers ::

Produit cultures	1 238 €/ha
Marge brute cultures	1 015 €/ha



## CARNET D'ADRESSES

### Pour les chambres d'agriculture

Jean-Pierre SAULET-MOES Alsace	03 88 19 17 33 06 83 32 20 22	<a href="mailto:jp.saulet@alsace.chambagri.fr">jp.saulet@alsace.chambagri.fr</a>
Emilien POCHON Ardennes	03 24 56 89 73 06 25 01 05 62	<a href="mailto:emilien.pochon@ardennes.chambagri.fr">emilien.pochon@ardennes.chambagri.fr</a>
Michael FLOQUET Aube-Haute-Marne	03.25.43.72.72 06.18.87.37.24	<a href="mailto:mickael.floquet@aube.chambagri.fr">mickael.floquet@aube.chambagri.fr</a>
Alain DEMOULIN Marne	03 26 64 08 13 06 72 07 53 08	<a href="mailto:alain.demoulin@marne.chambagri.fr">alain.demoulin@marne.chambagri.fr</a>
Emilie GUERRE Meuse	03 29 83 30 38 06 42 18 42 36	<a href="mailto:emilie.guerre@meuse.chambagri.fr">emilie.guerre@meuse.chambagri.fr</a>
Laurent KELLER Meurthe et Moselle	03 83 93 34 79 06 82 69 83 41	<a href="mailto:laurent.keller@meurthe-et-moselle.chambagri.fr">laurent.keller@meurthe-et-moselle.chambagri.fr</a>
Christelle VAILLANT Moselle	03 87 66 12 46 06 80 61 85 80	<a href="mailto:christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr">christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr</a>
Dominique CANDAU Vosges	03 29 29 23 17 06 87 78 92 33	<a href="mailto:dominique.candau@vosges.chambagri.fr">dominique.candau@vosges.chambagri.fr</a>

### Pour l'Institut de l'élevage

Gilles SAGET Région Grand Est	03 83 93 39 17 06 23 70 33 17	<a href="mailto:Gilles.saget@idele.fr">Gilles.saget@idele.fr</a>
----------------------------------	----------------------------------	--

#### Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – [www.idele.fr](http://www.idele.fr)

Mai 2021

Référence Idele : 00 21 602 014 – Réalisation : Vakérie Lochon

Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

#### INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté Égalité Fraternité

Confédération Nationale de l'Élevage  
**CNE**